

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2019)  
**Heft:** 2260

**Artikel:** Ce que la sombre affaire de Credit Suisse met en lumière : un fait divers qui souligne les fragilités du secteur bancaire  
**Autor:** Jaggi, Yvette  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1020083>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Ce que la sombre affaire de Credit Suisse met en lumière

Un fait divers qui souligne les fragilités du secteur bancaire

Yvette Jaggi - 14 octobre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35577>

Le 20 septembre dernier, le site bien nommé [IN\\$IDE Paradeplatz](#) révèle une affaire ahurissante. Iqbal Khan, cadre supérieur de Credit Suisse et proche du patron Tidjane Thiam, dont il est aussi le [voisin](#) à Herrliberg sur la *Goldküste*, a démissionné pour occuper un poste également élevé à UBS.

Transition trop rapide? Une agence de détectives l'a pris pris en filature. Le mandant formel reste inconnu. L'interlocuteur présumé côté Credit Suisse a mis fin à ses jours. Depuis trois semaines, le terme de scandale est immanquablement accolé au nom du groupe. Le président Urs Rohner reste discret, lui qui tient lieu de gardien d'une «*suissitude*» toute relative puisque les trois quarts des actions donnant droit de vote appartiennent au fonds pétrolier du Qatar.

Autant dire que le [dégât d'image](#) est gigantesque, atteignant du même coup UBS et la place financière zurichoise pour ne pas dire suisse - ce qui doit faire sourire à Londres ou Francfort. La [NZZ](#) n'hésite pas à consacrer une première page à cette grave atteinte au modèle même du «*succès helvétique*».

Cette dérive s'explique par une absence d'autocritique et de mise à jour. Les grandes

banques sont installées dans la pratique du grand écart: si elles maîtrisent les avancées de la *blockchain* et les transactions sans contact, elles restent engluées dans une culture d'entreprise surannée. Prenant de haut leur chère clientèle à laquelle elles imposent des prestations en fonction de leurs propres procédures et avantages; prenant de haut les pouvoirs publics, réputés gestionnaires peu efficaces, et surtout les autorités de surveillance; n'admettant pas que leur propre comportement rend ces dernières de plus en plus attentives et les réglementations de plus en plus pesantes.

## Dirigeants hors sol et hors de prix

Priorité est accordée aux résultats d'exploitation et de placements. La consultation des rapports annuels - plusieurs centaines de pages pour les plus grands groupes - met en évidence, outre les modes de gouvernance, les coûts d'exploitation, le rendement des activités, et les facteurs de risques.

Parmi ces derniers, il faudrait ranger les critères de sélection et les modes de rémunération du personnel de direction, dûment cités par [Rudolf Strahm](#) dans une récente

chronique. La mentalité qui prévaut désormais représente un danger majeur pour la grande industrie bancaire. Les années d'expérience et de carrière ascendante dans la même entreprise ne comptent plus. Sont au contraire recherchés les candidats possédant un rayon d'action international, des prétentions élevées en matière de rémunération et de bonus, la maîtrise des réseaux qui comptent, la capacité de s'imposer dans les meilleurs délais. Une bonne dose de narcissisme, le goût du pouvoir, la volonté d'éblouir, la propension à rivaliser en toutes circonstances, constituent autant d'atouts pour ces dirigeants-footballeurs, pour lesquels le *mercato* est ouvert toute l'année.

A force de bondir d'une direction générale à l'autre, les patrons de banques ne prennent plus le temps d'appréhender la culture spécifique à leur lieu de travail. C'est ainsi que, relate encore Rudolf Strahm, Tidjane Thiam s'est donné en toute assurance le ridicule de visiter une exposition de peinture encadré par deux gardes du corps!

## L'indifférence politique

Le plus frappant dans cette évolution, c'est qu'elle ne suscite pratiquement pas de réactions indignées. Ni la

politique des banques ni l'arrogance de leurs dirigeants ne provoquent de révolte dans l'opinion - tout au plus quelques écœurements et des *burn-out* à l'interne. Tout se passe comme si la résignation l'emportait sans discussion.

Le climat qui règne dans les grandes sociétés bancaires n'intéresse personne, ne provoque ni exclusion, ni rébellion. Ainsi, la campagne électorale se poursuit, sans que le «*scandale Credit Suisse*» n'y trouve la moindre place. Au grand et silencieux soulagement des partis bourgeois sans doute - y

compris de l'UDC, par ailleurs si prompte à pourfendre les interventions étrangères.

L'ordre et le silence règnent autour de la Paradeplatz.

### Contraste impitoyable

Par rapport à la place financière de Zurich, celle de Genève présente un contraste impitoyable, souligné encore par la simultanéité des événements. En vue du Sommet mondial de l'investissement responsable qui s'est tenu du 7 au 10 octobre, les banques privées de la place genevoise ont assuré avoir «*déjà largement intégré*

*les critères de durabilité».*

Certes, l'impact réel de ces mesures reste difficile à démontrer. Certes, les banquiers jugent le cadre légal trop étroit. Ils souhaitent en particulier que l'émission et le commerce de produits financiers durables bénéficient d'un allègement fiscal, comme le demande un postulat du Conseil des Etats que le Conseil fédéral aurait voulu rejeter pour cause d'efficacité aléatoire. Quoi qu'il en soit, Genève renforce résolument sa dimension internationale en misant à fond sur la finance durable.

## Trois lois contestées pour conclure une législature conflictuelle

Le référendum est là pour rappeler «qui commande ici»

Jean-Daniel Delley - 11 octobre 2019 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/35567>

La Constitution fédérale de 1874 a introduit le référendum législatif. Plusieurs cantons avaient déjà inauguré ce nouveau droit populaire dans les années 1860, en réaction à la politique des barons radicaux, peu enclins à écouter la voix des minorités.

Utilisé d'abord de manière intensive et avec succès, le référendum législatif a contribué progressivement à l'institution du compromis et de la recherche de consensus qui caractérise le processus de décision en Suisse. Dès lors le référendum s'est transformé en

menace de sanction populaire, rappel constant de la nécessité pour les parlementaires de trouver des solutions appuyées par une large majorité.

Au cours de la présente session, le Parlement a adopté trois lois sans tenir compte des critiques. Elles sont maintenant attaquées par voie référendaire. Un rappel de la nécessité de trouver des compromis plutôt que de tenter de passer en force.

### Identité numérique

La loi sur l'identité

électronique tout d'abord. Il s'agit d'établir un moyen sûr de s'identifier sur l'internet. Le Conseil fédéral avait d'abord choisi de faire de cette innovation une tâche publique. Puis il a opté pour un partage public-privé. Au pouvoir public le soin de vérifier et de confirmer l'identité des personnes; au secteur privé celui de fournir cette carte et de mettre à disposition et développer les supports techniques nécessaires au bon fonctionnement du système. C'est que dans l'intervalle Swiss Sign, un consortium réunissant notamment La